



Centre de recherche et d'intervention pour la démocratie et l'autonomie

Monographie CATALYST

Septembre 2014

CRIDA - 2 passage Flourens, 75017 Paris - Téléphone : 01 40 25 10 79

www.crida-fr.org

Introduction : enjeux et méthode de la monographie Catalyst

Pour mémoire, huit monographies d'initiatives et d'entreprises soutenues par LMCU ont été programmées dans le cadre de l'évaluation du plan d'économie sociale et solidaire de Lille Métropole. Ces monographies doivent permettre d'approcher la question de la qualité de l'emploi dans les initiatives soutenues mais aussi la concordance avec les objectifs de la politique ESS en termes d'inscription dans une économie plurielle, de contribution à l'intérêt général, à la solidarité, au bien-être territorial¹... Elles peuvent être aussi un moyen de réinterroger la politique ESS en analysant ses effets sur les expériences même si, difficulté méthodologique, le développement de ces initiatives n'est pas uniquement le résultat de la politique de LMCU.

Dans la lignée des précédentes monographies, il a été convenu de s'intéresser à une association loi 1901, œuvrant dans le domaine de l'innovation numérique. C'est le collectif Catalyst, accueilli au sein de l'association ANIS et soutenu par LMCU dans ce cadre, qui a été retenu. L'un des principaux enjeux de la monographie est d'interroger les frontières entre économie sociale et solidaire et économie collaborative.

Une **première série d'entretiens qualitatifs** a donc été menée avec différents acteurs et partenaires du collectif Catalyst début 2014. Les personnes les plus actives en son sein ont été identifiées grâce à Clara Schmidt (LMCU) et Julie Bailleul (ANIS), et ont été contactées en vue d'un entretien collectif propice à la confrontation des points de vue. L'association ANIS a également annoncé la tenue de la rencontre au Mutualab sur son site internet, invitant d'autres membres de Catalyst à se joindre au groupe. Des échanges téléphoniques avec Julie Bailleul et Emmanuel Duvette, ainsi que l'analyse des documents fournis par ANIS, sont venus compléter le recueil de données. Cette première phase de la monographie a donné lieu à une note d'étape, rédigée en avril 2014.

COLLECTIF CATALYST	
Julie Bailleul	ANIS
Simon Sarrazin	Coroutine, Imagination for people
Christophe Bedon	MRES
Emmanuel Duvette	Mutualab
Sébastien Denis	Porteur projet pépinière d'incubateurs
PARTENAIRES CATALYST	
Jean-Paul Leroy	LMCU (directeur schéma aménagement numérique)
Elena Fernandes	La Grappe, Initiatives et Cité

Dans un second temps, il nous a semblé pertinent d'approfondir **l'étude des deux espaces de coworking** membres du collectif Catalyst : la Coroutine et le Mutualab. En effet, le coworking renvoie

¹ Cf. Annexe 2.Grille d'analyse des monographies en lien avec les objectifs de l'évaluation.

au décloisonnement de l'économie sociale et solidaire, mais ses effets sur la consolidation et le développement de l'activité des utilisateurs sont encore méconnus. Le Mutualab collabore d'ailleurs à une étude (menée par Extracité en collaboration avec Pôle emploi) sur le retour à l'emploi de 12 graphistes affinant leur projet professionnel en espace de coworking. Au-delà de l'emploi au sens strict, la question de l'activité traverse les espaces de coworking, sans qu'il soit facile de l'appréhender. L'objet de cette seconde phase était donc d'affiner la connaissance de ces lieux et de leurs besoins en termes de développement économique.

Un **questionnaire** sur les pratiques et usages du coworking (cf. annexe) a par conséquent été soumis à Simon Sarazin (la Coroutine) et Emmanuel Duvette (le Mutualab) et amendé par eux. Il a ensuite été mis en ligne le 4 juin 2014 via google drive et adressé aux mailing lists de la Coroutine (91 pers.) et du Mutualab (180 pers.). Au total, **45 personnes** l'avaient renseigné au 14 juillet 2014².

L'analyse a été complétée par 4 **entretiens qualitatifs**, réalisés en août 2014 par téléphone avec des coworkers ayant répondu au questionnaire, et par une **rencontre collective**, qui s'est tenue le 2 septembre 2014 à la Coroutine, en présence de Simon Sarrazin, Emanuel Duvette (fondateurs et utilisateurs de la Coroutine et du Mutualab), Christian Mahieu (chercheur) et Sébastien (utilisateur de la Coroutine). Les sites internet des espaces et les contributions de la Coroutine au site Unisson (facilitateur de communs libres) ont également été exploités dans le cadre de la présente monographie.

ENTRETIENS INDIVIDUELS COWORKERS	
Coworker 1	Homme, autoentrepreneur, 30-34 ans, Mutualab et Coroutine
Coworker 2	Homme, autoentrepreneur, 30-34 ans, Mutualab, participant à l'expérimentation Pôle Emploi
Coworker 3	Homme, gérant de SARL, 30-34 ans, Mutualab
Coworker 4	Homme, gérant salarié de SAS, 25-29 ans, Coroutine
RENCONTRE COLLECTIVE	
Simon Sarrazin	Coroutine, Imagination for people
Emmanuel Duvette	Mutualab
Christian Mahieu	Chercheur au LEM, Chaire de l'ESS
Sébastien	Coworker à la Coroutine

² Les mailing lists de la Coroutine et du Mutualab intègrent les utilisateurs des espaces depuis leur création (2010). Près de 60% d'entre eux sont des utilisateurs actifs des lieux (soit 160 personnes environ), si bien qu'on peut estimer qu'un peu plus d'un quart de coworkers ont répondu au questionnaire en ligne.

1. Le collectif Catalyst : un fonctionnement qui vient réinterroger les modalités d'intervention de l'action publique

1.1. Une gouvernance labile et adhocratique fondée sur le faire ensemble

Un collectif ouvert, porté juridiquement par l'association ANIS

Le collectif Catalyst, créé en janvier 2010, est une agrégation d'une soixantaine d'acteurs issus de différents horizons (travailleurs indépendants, associations, maison régionale de l'environnement et des solidarités...), fédérés autour de l'idée « *d'innovation numérique au service de l'innovation sociale* » et œuvrant dans des domaines d'activité divers : coworking, crowdfunding, fablabs, logiciels libres, monnaies solidaires, développement durable, éducation populaire...

Le collectif est une entité relativement mouvante (entrées et sorties libres), constitué autour d'un sentiment d'appartenance à une communauté d'idées et de pratiques, et non autour d'un but partagé : « *des gens qui avaient envie de faire des choses ensemble, sans savoir quoi précisément* » (un membre). Une association dénommée Catalyst a été créée en 2010, mais sans qu'elle ne développe d'activité. Avec l'arrivée d'une première subvention de LMCU en 2011, il a été décidé que l'association ANIS, elle-même membre de Catalyst, porterait juridiquement le collectif.

Créée en 2001, ANIS est une association agréée d'éducation populaire, ayant pour objet la valorisation, la promotion, l'animation et la réflexion autour des usages citoyens et solidaires des technologies de l'information et de la communication (TIC). Elle bénéficie d'une reconnaissance régionale. Depuis plus de 10 ans, elle organise et participe à des événements et formations, édite des supports de sensibilisation, accueille et accompagne des porteurs de projets.

Mobilisée d'abord dans une visée instrumentale, l'association ANIS a progressivement vu les membres du collectif Catalyst investir ses instances et rejoindre son conseil d'administration. Une part des financements destinés à Catalyst est prélevée par ANIS pour rémunérer sa salariée, Julie Bailleul, qui concourt à l'animation et à la gestion administrative et financière du collectif. Si la contrainte « *administrative et gestionnaire* » du collectif est reportée sur ANIS, « *chacun participe, chacun argumente sur les dépenses* » (salariée d'ANIS), ce qui en atténue la lourdeur.

Catalyst, une entité organique et collaborative

Le fonctionnement du collectif Catalyst procède d'une logique adhocratique, ancrée dans de petits groupes de projets. Sa gouvernance est inspirée des pratiques collaboratives et favorise l'utilisation des technologies numériques : écriture collaborative du plan d'action, votes colorés à distance... Les décisions sont prises de manière consensuelle entre ceux qui s'expriment, ce qui a pour effet de légitimer les acteurs les plus impliqués dans le collectif (le « *noyau dur* » de « *ceux qui font* »), selon un principe de « *do-cratie* » ou de « *stigmergie* »³, tel que le désignent certains membres du collectif. « *Dans le modèle collaboratif, il s'agit de faire ensemble, plutôt que de discuter de tout au risque d'exacerber les tensions, comme dans le modèle coopératif* » (un membre). Des débats peuvent néanmoins être organisés en cas de controverses ou de décisions importantes à prendre.

³ Ou communication indirecte par modification de l'environnement, comme chez les fourmis ou les termites.

Les garde-fous de ce fonctionnement horizontal sont la transparence (accès continu et de tous aux données concernant le collectif), l'expérience du travail en commun et l'autorégulation de la communauté : « *une personne ou une structure qui viendrait dans son propre intérêt serait en décalage et partirait d'elle-même* » (un membre).

Un autre garde-fou est la frugalité du collectif : « *L'enjeu de Catalyst n'est pas de faire grossir le collectif, mais de faire grossir les projets qui sont portés par le collectif. Voire même dégrossir le collectif s'il devient trop important, s'il y a un sujet qui se développe, ça a été le cas avec le collectif des makers⁴. C'est un autre collectif qui est né du collectif Catalyst et qui après a pris son envol. On est dans des positionnements qu'on n'a pas l'habitude de voir. Catalyst n'est pas un enjeu en soi de marque, mais c'est vraiment un outil de réseautage et de mise en lien, de soutien. Une des valeurs, c'était aussi que le collectif n'effraie pas ceux qui pourraient en entendre parler en se disant : voilà un nouveau truc qui va encore nous absorber. C'était mettre un support, mais qui n'est pas une structure* » (un membre). En outre, les enjeux (financiers, politiques) ne sont pas (ou pas encore) suffisamment forts pour que des jeux d'acteurs viennent ébranler l'équilibre collectif. Les craintes d'entrées opportunistes, qui avaient émergé avec le soutien financier de LMCU, se sont avérées infondées.

Le départ prochain de Julie Bailleul amène d'ailleurs le conseil d'administration à reconsidérer l'organisation d'ANIS et à réorienter son projet vers une fonction de portage, comme elle le fait avec Catalyst, mais aussi avec d'autres collectifs ou projets ayant été accueillis en son sein, tels le collectif des makers, le Meuh Lab ou l'école de codeurs Simplon. ANIS deviendrait alors non pas une tête, mais un « *pied de réseau* » se déployant sur le portage juridique et financier de projets innovants, sur l'accompagnement méthodologique des « *approches horizontales* » et sur la capitalisation de ressources (veille, communication, publications).

1.2. Relations avec les acteurs de l'ESS et les partenaires publics : entre intérêt et difficultés d'ajustement

Une organisation et des finalités difficiles à saisir pour les partenaires publics

La dimension ouverte et non commerciale du collectif permet ainsi de faire converger des acteurs aux compétences variées. L'absence de formalisme est vue comme un moyen de préserver l'innovation et comme un gage de réactivité et d'efficacité. « *Pour ANIS, c'est une vraie plus-value de pouvoir nous appuyer sur le collectif pour certaines questions, cela nous permet d'aller plus loin que ce qu'on pouvait faire auparavant* » (salariée d'ANIS). « *C'est aussi vrai pour les pouvoirs publics qui sont sûrs qu'ils vont tomber sur la bonne personne ou la bonne structure en contactant le collectif. (...) Comme on collabore vraiment, on évite les doublons, on dépense moins d'argent* » (un membre).

Pour autant, ces caractéristiques ne facilitent pas toujours la compréhension et la lisibilité du collectif, qui apparaît à l'extérieur comme une nébuleuse d'acteurs, dont les finalités, les actions, les liens et l'organisation commune peuvent être difficiles à saisir (par les acteurs institutionnels en particulier). Paradoxalement, le collectif est dans le même temps repéré comme un espace producteur d'innovation et suscite l'intérêt des collectivités (LMCU, Ville de Lille) et des acteurs de l'ESS.

⁴ Ou bidouilleurs, ou diy (do it yourself).

Les relations avec ces derniers existent : expertise pour Autonomie et Solidarité sur des projets numériques, liens via la MRES et les makers avec l'éducation populaire, connaissance de l'APES qui porte un intérêt aux « tiers lieux »... Mais ces relations sont pour la plupart informelles et leurs effets ne sont pas toujours mesurables ou connus (par exemple la participation effective ou non de Cigales à des projets numériques). En outre, les écarts générationnels entre acteurs « historiques » de l'ESS et acteurs de Catalyst (trentenaires en majorité) semblent pouvoir générer des incompréhensions, voire des tensions : « Certains font très attention à leur territoire... » ; « L'ESS s'affronte avec l'économie classique, mais leurs modes de fonctionnement sont parfois moins transparents et horizontaux que ceux de certaines entreprises traditionnelles » ; « L'empreinte du politique est moins présente chez les nouveaux que chez les anciens, leur activisme est différent des logiques de parti » ; « L'engagement dans les biens communs ne se fait pas par ralliement à une idéologie préétablie, il est différent de l'engagement des années 1970 » (des membres).

Des modalités d'intervention publique excessivement normées

La philosophie du collectif l'amène, on l'a vu, à privilégier l'autogestion et à s'inscrire dans une économie collaborative et de la frugalité. Dans ce contexte, les thématiques et les modalités traditionnelles de l'intervention publique (appels à projets, aides à l'emploi) apparaissent mal adaptées : « Jacques Dughéra nous avait proposé de créer un poste, mais nous préférons responsabiliser les acteurs dans la gestion. Avoir un salarié risquerait de casser la logique collective. Si le salarié est là pour chercher l'argent qui finance son poste, alors on est dans une logique complètement absurde » (un membre). Le système des appels à projet peut induire des effets particulièrement pernicieux sur des projets encore expérimentaux et donc peu formatés : « L'appel à projets sur les Fablabs a créé beaucoup de tensions au sein des collectifs, les communautés ne se sont pas retrouvées dans les dossiers qui suivaient une logique économique classique, ça a créé de la concurrence » ; « Sur les espaces de coworking en Ile-de-France, l'appel à projets est en décalage avec les acteurs qui le portent. On se rend compte que les gens qui ont créé ce type d'espaces soit ne peuvent pas rentrer pas dans les cases, soit n'y répondent pas, soit ça ne marche pas... Ce sont d'autres acteurs opportunistes qui se positionnent » (des membres). Plus largement, c'est la question du financement des biens communs qui est posée et pour lesquels il existe un enjeu fort à co-construire avec les acteurs et les collectivités locales les conditions et les modalités de leur intervention. « C'est aussi pour ça que ça prend du temps, il faut qu'on montre que ce modèle-là fonctionne et que derrière, il y a possibilité de réfléchir autrement les financements publics » (un membre).

Dans ce contexte, le soutien de LMCU, bien qu'intervenu « sans qu'on l'ait vraiment prévu » (un membre), apparaît particulièrement favorable et adéquat car souple. En pratique, LMCU subventionne le collectif « dans sa phase d'expérimentation soit 15 000 € en 2011, 6 000 € en 2012 et 20 000 € en 2013, convention 2014 en cours de négociation » et soutient la « candidature de l'association ANIS dans le cadre de l'appel à projets de la Région NPDC de Centre de ressources numériques territorial »⁵. « Christiane Bouchard et Jacques Dughéra ont su identifier Catalyst, comprendre ce qui s'y jouait et accorder leur soutien à quelque chose d'invisible, qui n'était pas

⁵ Note de la mission ESS de LMCU en date du 5 mars 2014

structuré comme une association en tant que tel. Cela témoigne d'une intelligence remarquable du terrain » (un observateur).

Plusieurs missions de LMCU sont (ou ont été, dans le cas d'Alice Browayes qui a quitté ses fonctions) en contact avec le collectif (ESS, Schéma numérique sur la FrenchTech, Innovation numérique). *« C'est un plus pour nous de mener les discussions avec deux interlocuteurs simultanément au sein de LMCU car ils ne sont pas sensibles aux mêmes arguments » (un membre).* Mais au-delà du dialogue entre services, aucun projet transversal ou commun ne concerne à ce jour Catalyst, probablement moins par manque de volonté ou d'intérêt que du fait de la mobilité des personnels de LMCU concernés en 2013.

2. Focus sur deux espaces de coworking membres de Catalyst : spécificités et problématiques

2.1. La place des « tiers-lieux » membres de Catalyst dans le paysage métropolitain du coworking

Le Mutualab et la Coroutine, des espaces associatifs autogérés qui font figure d'exception

Le collectif Catalyst compte deux espaces de coworking parmi ses membres, le Mutualab et la Coroutine. Ceux-ci s'inscrivent dans un ensemble plus vaste, les sites de coworking étant estimés *« à 7 ou 8 en métropole lilloise »* (un fondateur) : Imaginarium, Grappe des grands ensembles, Scema... Lieux urbains par excellence depuis leurs origines⁶, les espaces de coworking ne se sont pour l'instant pas implantés dans les zones rurales ou périurbaines de la métropole, *« alors qu'il y aurait des besoins à certains endroits »* (un fondateur d'espace de coworking). S'ils se distinguent les uns des autres, c'est davantage par le segment de publics auxquels ils s'adressent, chacun ciblant prioritairement une catégorie de coworkers (professionnels de l'image animée, étudiants...) : *« La Grappe, typiquement, est dédiée aux entrepreneurs de Grands Ensembles. Pareil pour la Scema, dédiée à leurs étudiants. Ce n'est pas ouvert à tout le monde. »* ; *« A l'Imaginarium, où c'est gratuit, il y a de plus en plus de monde, mais sans qu'une communauté ne se forme autour car il n'y a pas d'animation. C'est juste une solution pratique »* (des membres de Catalyst).

Au sein de cet ensemble, seuls le Mutualab et la Coroutine sont des espaces associatifs et autogérés qui sollicitent la participation active des coworkers : accueil des nouveaux adhérents, arrosage des plantes, entretien des espaces... *« Ce sont les deux espaces qui s'attellent à toutes les dimensions du coworking. Tous les autres espaces de coworking sont des lieux physiques, alors que ces deux-là sont d'abord des réseaux. On pourrait presque imaginer, s'il y avait des problèmes de financement, le lieu pourrait fermer, la communauté continuerait d'exister hors les murs. Ça, c'est l'aboutissement du coworking. (...) Ce qui est intéressant avec Catalyst, c'est que c'est un bon liant entre les deux communautés, on s'est pas mal inspiré les uns des autres, et aussi d'autres expériences européennes,*

⁶ Voir à ce sujet la communication de Bruno Moriset au colloque Spatialité et modernité : lieux et territoires, SET-CNRS, Pau, 2011

pour faire évoluer la gouvernance, le modèle économique » (un fondateur d'espace de coworking). La Coroutine chemine d'ailleurs actuellement vers une gouvernance associative collégiale, de manière à faire coïncider la responsabilité légale avec la participation effective de la communauté des utilisateurs aux décisions.

Des « tiers-lieux » aux fonctions multiples

Le Mutualab et la Coroutine se définissent en outre comme des tiers lieux. Introduite par le sociologue américain Ray Oldenburg (1989), la notion de tiers lieu fait référence à des espaces intermédiaires, à mi-chemin entre espace de travail et domicile. Lieu hybride, « le tiers lieux se caractérise plus par son fonctionnement que par ce qui s'y passe : il crée les conditions de collaboration et d'échanges en son sein, grâce à un espace convivial et des outils de gestion de projet. »⁷ Comme le souligne Antoine Burret, « la démocratisation des nouvelles technologies entamée au début des années 2000 a contribué à l'apparition de nouvelles formes d'espaces publics regroupés sous le vocable de « tiers-lieux ». La notion de tiers-lieux regroupe une multitude d'initiatives. Elle englobe des espaces aussi divers que des *coworking spaces* (espaces de travail collaboratifs), des *fablabs* (laboratoires de fabrication), des *techshops* (espaces rendant accessible tout un ensemble d'outils) ou encore des *hakerspaces* (espaces permettant le partage de ressources et de savoirs souvent du domaine de l'informatique). Certains tiers-lieux regroupent parfois plusieurs de ces fonctions en un seul espace, engendrant un nombre considérable de combinaisons possibles. »⁸ C'est le cas du Mutualab et de la Coroutine, qui englobent, outre les espaces de coworking, un fablab et un restaurant bio (le Bis2fly, lié à la SCOP SARL Le 2 sous de table) pour le premier, un makerspace (ou laboratoire citoyen) pour la seconde. La Couroutine, tout comme l'association Lille Makers, est d'ailleurs issue du collectif qui a procédé à l'ouverture et à l'occupation d'un précédent tiers-lieu (éphémère celui-là) en 2009, le squat des Hauts lieux situé sur la Grand Place à Lille.

2.2. Des modèles économiques variés et encore non stabilisés

Des perspectives de développement économique limitées pour les espaces de coworking

« *Positionnés sur un marché de niche* » (un partenaire), les espaces de coworking ont pu se développer jusque-là de manière harmonieuse et « *davantage en complémentarité qu'en concurrence* », du fait de la « *spécificité des écosystèmes* » qui les ont vu naître, « *des différences d'ambiance* » qui les caractérisent (calme, conviviaux...), mais aussi de leur « *taille calibrée* », apte à favoriser l'échange, la participation et la mise en réseau. C'est pour ces raisons mêmes que leur équilibre économique demeure assez fragile, les stratégies de développement envisagées par certains (élargissement au salariat, hausse des tarifs, déploiement en zone rurale) présentant pour l'instant des perspectives économiquement limitées au regard des valeurs défendues, des publics cibles et face au potentiel de développement de services lucratifs classiques de location de bureaux (business centers). « *Le salariat, ça peut arriver, mais les entreprises sont dans une logique d'individualisation et de sécurisation – 5 bureaux à l'étage, un accès internet en propre, un digicode si*

⁷ ANIS, Catalyst, Des espaces pour se rencontrer et créer : les tiers lieux.

⁸ Antoine Burret, « Démocratiser les tiers-lieux », in Multitudes, 2013/1

possible – qui ne correspond pas à la mutualisation d'un espace de coworking. Cela dit, on a des entreprises qui sont passées en mode projet, qui travaillent sur l'innovation et qui voient l'intérêt de venir travailler hors les murs de l'entreprise, qui commencent à venir » (un fondateur) ; « Aujourd'hui, on est beaucoup sollicité par les associations qui recherchent des salles de réunion à moindre coût, bien qu'on n'ait pas vocation à devenir une énième maison des associations. On peut accueillir du non-marchand, mais on ne peut pas répondre favorablement à toutes les demandes, il faut que ça ait du sens. On ne veut plus avoir des gens qui viennent sans participer à la vie du collectif, sans être responsabilisés sur la propreté ou la fermeture du lieu le soir, sans rien payer. Maintenant, nous avons établi que les associations accueillies seraient celles dont un des membres est coworker chez nous ou qu'un de nos coworkers accompagne. Le prix reste libre, mais elles déposent leur participation dans une enveloppe, ce qui nous permet de savoir un peu mieux combien elles mettent » (un fondateur).

Le modèle économique du Mutualab et de la Coroutine : place centrale des utilisateurs, structure des charges et hybridation des ressources

Le fonctionnement de la Coroutine est à ce jour entièrement financé par ses utilisateurs, principalement des travailleurs indépendants et de très petites entreprises des métiers du multimédia et de l'internet, qui en louent les espaces (tables, salles de réunion). Le Mutualab est aussi massivement financé par ses utilisateurs. Son installation dans de nouveaux locaux (700 m²) en 2013, *« a questionné le modèle économique. L'idée, c'est d'être sur trois pieds. D'abord, les utilisateurs, qui génèrent de l'activité. Au début, il n'y avait que des gens qui venaient travailler, maintenant il y a un restaurant, des salles de réunion, des makers à l'étage... Après, il y a eu un peu de financement public et un peu de financement privé, principalement via de la co-organisation d'événements. Les conférences font venir des gens qui sans cela ne seraient pas venus dans l'espace, qui n'ont pas besoin de travailler »* (un fondateur) L'association a ainsi bénéficié d'une franchise de loyer de la part du propriétaire des murs et a recueilli des fonds via la plateforme de crowdfunding Ulule. Le Mutualab a également obtenu ponctuellement des financements publics :

- Une aide au démarrage de la Ville de Lille de 10 000 € dans le cadre du PLDESS, *« dans le but d'accompagner l'évolution de son modèle économique et la création de 1 ou 2 emplois »*⁹
- Un soutien de LMCU de 10 000 € en 2013, en réponse à l'appel à projets *« Entreprendre autrement avec Lille Métropole »* pour la mise à disposition d'espaces de travail collaboratifs, le développement d'une programmation événementielle autour de l'innovation et du numérique et l'accompagnement de projets d'innovation sociale et numérique (échange de connaissances, mise en réseau, valorisation du travail collaboratif)

La dimension contributive des espaces permet une limitation significative des charges de structures. En ce sens, on peut avancer que l'idée d'une hybridation des ressources de ces structures, dans la mesure où les contributions volontaires en nature participent de leur économie. *« Sans l'implication des utilisateurs, il faudrait deux temps pleins pour faire fonctionner le lieu, donc 50 000 euros au minimum, ce qui représente la moitié du budget du Mutualab. Cela aurait pour effet de doubler les prix... »* (un fondateur). Or la question de l'accessibilité des utilisateurs aux lieux n'est aujourd'hui pas résolue. Même à la Coroutine, qui est un des espaces les moins chers de la métropole (125

⁹ Note de la mission ESS de LMCU en date du 5 mars 2014

euros par personne pour un mois, cantine à 3 euros), « *beaucoup de profils de coworkers sont sur des métiers précaires et la question du prix se pose. Même si on a des espaces à prix libre, c'est encore trop cher pour certains* » (un fondateur). La Coroutine est par conséquent en réflexion pour généraliser le principe d'un tarif libre, apprécié en fonction de trois critères principaux : les ressources du coworker, les besoins en fonctionnement du lieu et l'utilisation de l'espace par le coworker.

Une autre question soulevée par la contribution des utilisateurs à la gestion du lieu est celle de l'inégalité des volumes contributifs. « *Les personnes les plus actives, celles qui ont développé ces lieux ne peuvent pas en vivre. Certaines en arrivent à faire des boulots alimentaires* » (un coworker). Une solution envisagée à la Coroutine est celle de leur rétribution via la plateforme de financement participatif Gratipay, qui recueille et redistribue chaque semaine des dons destinés à financer « le développement continu des projets d'un individu ou d'une équipe. Ce modèle a pour but de fournir des revenus stables à long terme, ce dont les biens communs comme le logiciel libre ou la culture libre ont énormément besoin, notamment parce qu'en l'absence d'un revenu de base nous ne sommes pas libres de consacrer beaucoup de temps à des projets qui ne nous fournissent pas de sources de revenus suffisantes pour survivre. »¹⁰

Les charges des espaces de coworking (et plus largement des tiers-lieux) sont donc principalement locatives. Le paiement de charges de loyers les amène à s'interroger sur l'accès à la propriété des espaces qu'ils occupent, dans le but de « *permettre aux communautés d'utilisateurs de devenir propriétaires des lieux* » (un fondateur). Le Mutualab envisage ainsi l'acquisition de ses locaux via une foncière éthique.

2.3. L'enjeu de la coordination et de la mutualisation des plateformes de coworking de la métropole

De fait, la question des modalités de soutien des pouvoirs publics aux espaces de coworking (aide au loyer ? aide à la création ? aide au fonctionnement ?) interroge les acteurs autant que les élus locaux, qui leur ont accordé une attention particulière en période préélectorale (visite de Martine Aubry au Mutualab, séminaire de travail avec Akim Oural...). Du point de vue des acteurs de terrain, cet intérêt recouvre un « *enjeu réel au regard des mutations socio-économiques qui impactent le rapport au travail* », mais participent aussi d'un « *effet de mode* » (des membres de Catalyst).

Dans une certaine mesure, les initiatives des élus pourraient même entraver la coordination des acteurs du coworking telle qu'elle avait été pensée dans le cadre du pôle territorial de développement économique (PTCE), porté par Initiatives et Cité, c'est-à-dire structurée autour de l'animation d'une plateforme de réflexion répondant à plusieurs enjeux :

- Favoriser les échanges entre acteurs dans le cadre de rencontres et de réunions
- Accroître la visibilité des sites de coworking grâce au développement d'un outil de référencement
- Encourager la circulation des coworkers, à travers un agenda partagé des événements et une offre tarifaire adaptée

¹⁰ Présentation de Gratipay sur linuxfr.org

Une « double sollicitation » des élus et d'I&C (qui gère La Grappe, espace de coworking des entrepreneurs de SMartfr et Grands Ensembles) pourrait fragiliser la structuration d'un réseau qui n'existe pas encore. D'autant que le cadre du PTCE et la légitimité d'I&C pour mener à bien cette mission ne sont pas fondés pour tous : « *C'est typiquement le genre de choses qui sont faites sans nous pour notre bien. Ce qui va à l'encontre des principes collaboratifs. Est-ce que l'outil doit servir le collectif ou est-ce que l'outil doit englober le collectif dans son propre intérêt ?* » (un coworker) ; « *Est-ce qu'I&C a les outils pour faire ça ?* » (un coworker).

Dans les faits, hormis les relations qu'entretiennent le Mutualab et la Coroutine au sein de Catalyst et avec Plaine Image (association dans le cadre de l'appel à projets FabLab initié par le Ministère du redressement productif), les relations entre acteurs du coworking semblent reposer principalement sur de l'interconnaissance et restent peu formalisées : « *des relations existent, mais on ne peut pas parler de collaborations, on n'a jamais organisé d'événement ensemble. On a des liens, on se connaît, mais ce n'est pas organisé. On n'a pas encore pu se saisir de ces questions* » (un partenaire). Ceci dit, la préoccupation d'une mutualisation accrue des sites de coworking est partagée. « *Il y a un enjeu à accroître la masse critique de ces initiatives en métropole lilloise. Il y a des choses à mutualiser sur nos sites, sur nos tarifs qui ne sont pas clairs, les utilisateurs ne s'y retrouvent pas, sur nos outils numériques, sur nos expériences, sur comment on fonctionne en interne, quelles solutions on trouve...* » (un fondateur).

3. Usages et pratiques du coworking au Mutualab et à la Coroutine

On l'a dit plus haut, les usages et pratiques du coworking au sein des deux espaces membres de Catalyst ont été abordés via une enquête par questionnaire et des entretiens qualitatifs. 45 personnes ont répondu au questionnaire entre le 4 juin et le 14 juillet 2014. Il convient de rester prudent sur l'interprétation des résultats, du fait du nombre limité de réponses, mais aussi parce que nous ne pouvons pas attester de la représentativité des répondants, qui font probablement partie des utilisateurs les plus investis.

3.1. Profil des utilisateurs du Mutualab et de la Coroutine

Un profil plus jeune et plus masculin que celui des travailleurs de l'économie sociale et solidaire

Un tiers des répondants au questionnaire sont des utilisateurs de la Coroutine et deux tiers, des utilisateurs du Mutualab, ce qui s'avère proportionnel au nombre d'utilisateurs actifs de chaque espace (une cinquantaine pour la Coroutine, une centaine pour le Mutualab, dont l'effectif a quasiment doublé en un an).

Les hommes sont surreprésentés parmi les répondants (6 hommes pour 4 femmes) – ce qui correspond au ratio hommes / femmes du Mutualab (60/40) et est légèrement inférieur à celui constaté à la Coroutine (70/30). A titre de comparaison, 63 % des emplois réguliers dans l'économie sociale sont occupés par des femmes sur le territoire de LMCU. La répartition par sexe des coworkers se rapproche plus des proportions observées dans le secteur privé (hors économie sociale), où

l'emploi est occupé à 40% par des femmes¹¹, ou dans les coopératives où 43,8% des emplois sont féminins¹².

La répartition par âge montre que les coworkers concernés sont jeunes : un tiers a entre 25 et 29 ans et plus de 8 sur 10 ont moins de 39 ans. Les répondants de plus de 45 ans sont tous des femmes et représentent moins d'un coworker sur 10. *A contrario*, « les salariés âgés de 46 ans ou plus représentent près de 33% des salariés de l'économie sociale contre 27% dans le reste de l'économie »¹³. Le profil des coworkers interrogés est donc plus masculin et plus jeune que celui des travailleurs de l'économie sociale et solidaire, mais aussi plus jeune que celui des salariés du reste de l'économie.

Statuts et activités des coworkers

On dénombre pas moins de 8 statuts de travailleur différents, allant du travail indépendant au salariat, en passant par des statuts hybrides tels que l'entrepreneuriat salarié ou le portage salarial. Curieusement, aucun coworker ne déclare relever d'un statut mixte conciliant salariat et travail indépendant selon les activités développées.

Statut d'exercice de l'activité professionnelle	
Entrepreneurs individuels	3
Autoentrepreneurs	11
EURL/EIRL	3
Artistes, auteurs	2
Gérants de société (SARL, SAS)	4
Entrepreneurs salariés (CAE)	7
Portage salarial	1
Salariés d'entreprise ou association de moins de 50 salariés	8
Salariés d'entreprise ou association de plus de 50 salariés	3
Salariés intermittents du spectacle ou de l'audiovisuel	1
Total professionnels	43
Non professionnels	2

Les autoentrepreneurs (11) sont les plus nombreux parmi les répondants (près d'1 sur 4), suivis par les salariés d'entreprises de moins de 50 salariés (8) et par les entrepreneurs salariés (7) rattachés à une coopérative d'activité et d'emploi (CAE). Les coworkers sont massivement des créateurs

¹¹ Cf. INSEE (2012), « Economie sociale en Nord-Pas de Calais : un important vivier d'emplois sur le territoire de Lille Métropole », *Les pages de profils de l'INSEE*, n°116, France. Données complémentaires sur www.insee.fr

¹² Cf. INSEE (2014), *L'économie sociale en 2012*, Tableau Répartition des effectifs par sexe pour les secteurs d'activité des familles de l'économie sociale Nord Pas-de-Calais, sur www.insee.fr

¹³ INSEE (2008), « Economie sociale en Nord-Pas de Calais : une richesse économique et humaine », *Les dossiers de profils de l'INSEE*, n°92, France, p. 34.

d'activité (37 personnes sur 45), y compris chez les salariés. Ces derniers représentent plus de 4 coworkers sur 10 (hors gérants de sociétés). Le salariat s'observe plutôt dans les domaines où les très petites entreprises prévalent, soit l'architecture, le spectacle vivant (associations loi 1901) et l'électronique/télécommunications. Les statuts d'indépendant couvrent principalement le domaine de la communication, graphisme et web, ainsi que les arts visuels et les activités de conseil, recherche et formation. Les entretiens qualitatifs montrent que la décision de créer une activité intervient généralement à l'issue d'une expérience salariée dans le domaine de compétences.

Notons aussi que 2 répondantes ne fréquentent pas les espaces de coworking au titre d'une activité professionnelle : l'une est étudiante et l'autre, présidente d'une association loi 1901.

Un tiers des créateurs¹⁴ a démarré son activité depuis moins de deux ans (2013 ou 2014) et deux tiers d'entre eux, après 2010. L'activité la plus ancienne remonte à 2004. Les activités des coworkers sont en moyenne plus récentes que celles des établissements de l'économie sociale et solidaire qui, pour 37 % d'entre eux, ont une ancienneté supérieure à 10 ans¹⁵. On n'observe pas de corrélation entre le statut d'emploi et la date de création de l'activité. Les activités créées récemment revêtent des formes juridiques très diverses (entrepreneuriat salarié, autoentrepreneuriat, EURL/EIRL, SAS...). Quant aux statuts d'autoentrepreneur ou d'entrepreneur salarié (CAE), ils n'apparaissent pas seulement comme des tremplins, mais aussi comme des cadres durables d'exercice des activités.

On constate une prédominance des activités de conseil, recherche et formation, qui concernent plus d'un répondant sur 4, ainsi que des métiers créatifs (vidéaste, illustrateur, photographe, clown, architectes, consultants...) et/ou liés à l'internet (développeurs web, rédacteurs, ingénieurs, informaticiens, web designers, infographiste...). La prédominance des métiers numériques explique sans doute en partie la surreprésentation des hommes dans les sites de coworking étudiés.

Les activités des coworkers apparaissent donc, pour certaines (communication, conseil), relativement proches de celles d'une partie des sociétés coopératives et participatives (SCOP). C'est ainsi qu'au sein de la Confédération générale des SCOP, au côté des deux seules autres fédérations du bâtiment et de l'industrie, existe depuis 1949 une fédération de la communication, qui « regroupe 200 SCOP dans tous les métiers de la communication : stratégie de communication, création graphique, édition de contenus, mise en page, impression, audiovisuel, web, évènementiel... »¹⁶.

Les métiers exercés laissent supposer un niveau d'études élevé. Bien qu'aucune donnée afférente n'ait été recueillie dans le cadre de la présente monographie, il convient de citer ici l'enquête réalisée par Foertsch et King en 2010 auprès de 660 usagers d'espaces de coworking situés dans 24 pays et publiée par le magazine *Deskmag*, qui a mis en évidence que 80% des coworkers ont fait des études supérieures¹⁷.

¹⁴ Sur les 30 personnes ayant renseigné la date de création de l'activité.

¹⁵ INSEE (2008), *op. cit.*, p. 20.

¹⁶ <http://www.les-scop.coop>

¹⁷ Citée par Bruno Moriset, art. cit.

Métiers exercés	
Métiers liés aux technologies informatiques et au web (1)	15
Métiers de la création (2)	13
Métiers du conseil, de la formation et de la recherche	13
Autres	4
Total	45

(1) développeurs, ingénieurs, informaticiens, rédacteurs...

(2) architectes, peintres, designers, vidéastes, administrateurs de spectacle...

(3) consultants, facilitateurs, chercheurs...

Le Mutualab et la Coroutine sont voisins géographiquement, mais 37 personnes sur 45 ne fréquentent qu'un seul de ces deux espaces. Bien que familiers en termes d'organisation et de valeurs, et participant tous deux au collectif Catalyst, ils regroupent deux communautés assez distinctes et affichent une relative spécialisation par métier : la majorité des répondants de la Coroutine sont des professionnels du web, tandis que la majorité des répondants du Mutualab exercent dans les domaines de l'art et de l'architecture. 4 personnes fréquentent la Coroutine et le Mutualab et 4, le Mutualab et d'autres espaces métropolitains de coworking (Co-factory, Buro Club, Be yourself), ce qui indique une certaine perméabilité des communautés et confirme la complémentarité des sites sur la métropole lilloise.

Le temps de travail moyen des coworkers questionnés est de 141 heures par mois, soit un peu moins d'un plein temps (151.67 heures). La moitié des coworkers (23 sur 45) travaille plus de 150 heures par mois ; 9 personnes seulement déclarent travailler moins de 100 heures par mois, parmi lesquelles 6 femmes. Le temps de travail moyen des femmes (129.16 heures mensuelles) est d'ailleurs significativement inférieur à celui des hommes (150.23 heures). Le temps de travail moyen augmente avec l'ancienneté de l'activité : il est de 138.58 heures pour les coworkers en activité depuis 2013-2014, de 142 heures pour les coworkers en activité depuis 2011-2012 et de 147.36 heures pour ceux dont l'activité est antérieure à 2011. En revanche, on n'observe pas de corrélation entre le temps de travail et le statut d'emploi ou la nature de l'activité.

3.2. Usages et motivations du coworking : de la prédominance du réseau

Assiduité et flexibilité dans la fréquentation des espaces

Au-delà du temps de travail, les coworkers insistent sur la souplesse horaire que leur offre le travail en indépendance et sur la liberté d'organisation qui accompagne le coworking, notamment dans la perspective d'une conciliation entre vie professionnelle et vie privée : « *Le coworking, c'est la liberté, on n'a pas d'obligation d'y aller, on peut aller et venir quand on veut. Cela m'a beaucoup servi en tant que jeune papa, j'ai pu adapter mes horaires, aller travailler là-bas très tôt le matin pour rentrer à la maison dans l'après-midi. Je n'aurais jamais pu faire ça en tant que salarié.* » (un coworker) L'autonomie et l'absence de subordination dans les relations entre coworkers semblent en outre favoriser l'émergence d'un rapport renouvelé au collectif de travail : « *J'ai l'habitude de dire : on a*

des collègues, mais on ne travaille pas avec eux. Il n'y a pas de tensions, ou alors elles sont vite résolues. Il y en a d'autant moins maintenant qu'on a moins de soucis au niveau des finances du lieu. On est libre d'y aller ou pas » (un coworker).

Plus de la moitié des répondants (26 sur 45) pratiquent le coworking assidûment (plus de deux fois par semaine). Concernant les services utilisés, plus de deux tiers des coworkers louent des tables de travail ou des bureaux permanents et participent aux rencontres organisées sur site (déjeuners, ateliers, permanences, formations...). Viennent ensuite la fréquentation des espaces café-restauration (27 occurrences) et la location de salles de réunion (16 occurrences). Une minorité de répondants mentionnent en outre leur participation aux fablabs/makerspaces (6 occurrences) et leur implication dans des activités de loisirs (3 occurrences) – footsal, yoga, ping-pong – ou collectives (5 occurrences) – achats groupés, cantine collaborative, projets de territoire...

Le lien prime sur l'intérêt

Le fonctionnement en grande partie autogéré et contributif des espaces conduit d'ailleurs les coworkers à prendre une part active à la vie collective des lieux. Plus des deux tiers des répondants contribuent ainsi aux tâches quotidiennes (arrosage des plantes, vaisselle, courses, accueil...), tandis qu'un tiers participe aux tâches de gestion (plannings, facturation...) et un autre tiers, aux tâches de communication (appels, mails, site internet, réseaux sociaux...). D'autres contributions sont également mentionnées : animation de l'espace, peinture, bricolage... *« J'ai donné des coups de main lors des travaux, à l'organisation de soirées, j'ai contribué au site internet » (un coworker).* Un tiers des répondants déclarent ne pas s'impliquer du tout dans la vie de l'espace.

La motivation la mieux partagée par les répondants (39 sur 45) est la recherche de convivialité et d'émulation à travers le coworking. Le Mutualab et la Coroutine sont aussi vus comme des viviers de compétences et de collaborations potentielles (32 répondants), comme des lieux d'échange des pratiques professionnelles (31 répondants) et comme des communautés de valeurs et d'état d'esprit (28 répondants). Les motivations d'ordre organisationnel, financier ou économique arrivent assez loin derrière, bien qu'elles soient systématiquement citées en premier lieu lors des entretiens qualitatifs. Le coworking représente ainsi un moyen de distinguer vie privée et vie professionnelle pour 20 répondants, des opportunités commerciales (mise en relation de clients, circulation d'appels d'offre...) pour 20 répondants également, et la possibilité de disposer d'un bureau à moindre coût pour 18 répondants. *« Le coworking, c'est un effort financier à consentir pour rencontrer du monde » (un fondateur) ; « Je voulais un bureau à l'extérieur, mais que son coût soit proportionnel au temps passé » (un coworker).* Enfin, près de la moitié des répondants (21) considère le coworking comme une occasion de développer des liens et des affinités qui perdurent après le travail. Autrement dit, le lien apparaît nettement plus important que l'intérêt dans la pratique du coworking. *« Le coworking, c'est plus un moyen d'échanger, de retrouver une ambiance d'open space » ; « Il y a toujours de l'animation, des échanges, la convivialité prime » (des coworkers).*

Des espaces de réciprocité non monétaire et de coopération économique

De l'avis général, la dynamique collective du coworking a un impact positif sur l'activité des travailleurs, mais celui-ci reste difficile à mesurer : *« La principale valeur ajoutée du coworking, c'est*

le réseau des coworkers » (un coworker) ; « Le coworking n'apporte pas directement du travail, c'est un coup à trois bandes : le coworking apporte du réseau professionnel, qui apporte du développement professionnel. C'est ainsi que se développe l'écosystème. On ne vient pas pour se servir, on donne et c'est un don qui apportera en retour » (un fondateur).

Pourtant, les espaces de coworking s'imposent de fait comme des vecteurs de collaborations pour 8 coworkers sur 10. Seuls 8 coworkers sur 45 déclarent n'avoir jamais eu d'occasion de collaborer avec d'autres utilisateurs. Les sites de coworking sont aussi des catalyseurs de collaborations renouvelées, puisque dans 28 cas sur 37, les coopérations tissées le sont avec des personnes rencontrées au sein même de l'espace de coworking fréquenté. 28 coworkers ont ainsi échangé des pratiques, des méthodes, partagé des idées ou des procédures de travail. 24 ont coopéré dans un cadre plus formel, sur une mission, un projet professionnel ou un appel d'offres. 11 ont participé à des actions collectives (actions citoyennes, makerspace, fablab...). Enfin, 3 mentionnent des « coups de main » à d'autres coworkers, des mises en relation avec des clients ou des projets en construction.

Dans un peu moins de la moitié des cas, ces coopérations apparaissent comme des espaces de réciprocité non monétaire : conseils, idées, « co-développement professionnel »... « Le coworking est un contexte idéal pour démarrer une activité. On peut y bénéficier d'idées, de conseils. Une autre plus-value, c'est le réseau : on est entouré de personnes très bonnes dans leur domaine, à qui on peut demander de l'aide à tout moment en cas de problème. » ; « Le partage de savoir-faire, la mise en commun, c'est l'esprit du coworking. A la Coroutine, on fait pot commun le midi, chacun à tour de rôle fait les courses, la cuisine, la vaisselle, ça tourne. J'ai eu l'occasion de faire une formation sur le coworking pour un club de presse à la demande d'une journaliste, mais cela peut prendre d'autres formes : donner des coups de main, des conseils » (des coworkers).

Dans près de 6 cas sur 10, ces collaborations ont donné lieu à des échanges monétaires. « C'est un vecteur de coopérations économiques, on voit les gens travailler, c'est plus simple d'aller chercher les compétences sur place » ; « J'ai eu plusieurs propositions au sein du Mutualab comme rédacteur, avec un graphiste et une entreprise. Cela m'a aidé à réorienter mon projet professionnel, je n'imaginais pas qu'il pouvait y avoir du boulot comme indépendant. Maintenant, j'ai plutôt peur d'être captif du coworking, je veux pouvoir aller chercher des clients à l'extérieur » (des coworkers). Pour les répondants concernés, les coopérations se contractualisent sous la forme de prestations ou de sous-traitance pour le compte d'un autre coworker (12 occurrences), de partenariats (11 occurrences), plus rarement de commandes passées à un autre coworker (7 occurrences). Pour près de la moitié des coworkers concernés, ces échanges monétaires représentent moins de 10% de leur chiffre d'affaire.

Le premier motif de collaboration – qui concerne 7 coworkers sur 10 – réside dans la complémentarité des compétences sur un projet (26 occurrences). « Pour faire un site web, il faut un développeur, un graphiste, un rédacteur, etc. Le coworking permet d'avoir des liens avec d'autres métiers » (un coworker). La coopération peut néanmoins puiser ses sources dans la nécessité d'externaliser des fonctions supports telles que la comptabilité ou les relations commerciales (10 occurrences), dans un surcroît d'activité (5 occurrences) ou plus simplement, dans « l'envie » ou le « plaisir » de « l'expérimentation » (3 occurrences).

Il est intéressant de souligner que nos résultats locaux recourent ceux de l'étude Foetsch et King précédemment citée, qui mentionne, parmi les principaux bénéfices et motivations du coworking : une plus grande interaction sociale (88% des réponses), la flexibilité des horaires (86%), la possibilité de partager des idées ou des connaissances (82%), la possibilité de faire des rencontres imprévues (79%), un coût modéré (72%), une meilleure organisation de la journée de travail (60%), la possibilité de travailler davantage en équipe (57%).

3.3. Coworking et économie sociale et solidaire : une proximité identitaire

Trois visions du coworking se dégagent *in fine* des entretiens.

Pour certains, le coworking constitue une phase transitoire vers l'économie de marché, à la manière d'une couveuse. Il représente alors un « *super tremplin pour démarrer une activité* » (un coworker), mais est inadapté au développement de l'activité au-delà d'un seuil critique : « *A partir de 2-3 employés, le coworking est une solution difficile. Nous sommes deux, mais on en a déjà éprouvé les limites lorsqu'on a accueilli des stagiaires. L'open-space, c'est compliqué quand on travaille en équipe* » (un coworker). Dans cette perspective, ce qui distingue fondamentalement ces espaces de coworking d'autres formes d'incubateurs est leur caractère non institutionnel. « *Les incubateurs sont très normés, avec des objectifs précis, il y a des cloisons entre les box... Quant aux CAE, ce ne sont pas des lieux de vie, mais des lieux de centralisation de la gestion. La juxtaposition des projets ne crée pas forcément un collectif fort* » (un fondateur). L'absence de formalisme et la convivialité des lieux étudiés favorise au contraire la circulation horizontale des savoirs entre pairs, dans une relation interactive de dons et contre-dons qui stimule le lien dans la communauté et rend obsolète la figure de l'expert sachant. « *Ce ne sont pas des lieux faits pour, mais construits par, pensés par les utilisateurs* » (un coworker).

Pour d'autres, le coworking apparaît au contraire comme un mode d'organisation du travail en soi, contributif, affinitaire et innovant, témoin des mutations du rapport au travail : « *C'est une solution durable pour les petites entreprises de services. Après, bien sûr, si on est trop nombreux, ça ne peut plus fonctionner, mais si notre société se développait plus, il y aurait toujours tout ou partie des bureaux en coworking* » ; « *C'est l'idéal pour les métiers qui n'ont pas d'objectif de création de société. Et même pour les petites sociétés. A la Coroutine, s'est créée une société dans les bureaux, ils sont 3, ça marche bien pour eux* » (des coworkers).

Pour d'autres enfin, le coworking peut être une passerelle vers l'économie sociale et solidaire : « *J'ai peut-être une perspective de m'associer avec d'autres coworkers, une prise de participation dans une SCOP* » (un coworker). On a vu que la proximité de certaines activités des coworkers et des SCOP (conseil, communication), de même que le rattachement de plus d'un coworker sur 6 à une CAE facilitent ces rapprochements. Certains coworkers insistent également sur la nature des activités développées : « *Moi, je suis très impliqué dans l'ESS du fait de l'activité environnementale (lavage de bouteilles), mais aussi car je fais de l'insertion professionnelle. La majorité des coworkers ont une sensibilité à ce genre d'activités. Il y a une proximité avec l'ESS dans le sens du travail, même si les*

activités peuvent différer. » (un coworker). Mentionnons aussi l'adhésion récente du Mutualab à l'APES.

Cependant, les liens avec l'économie sociale et solidaire se situent, plus largement, dans les préoccupations et les valeurs portées par les acteurs du coworking. « *L'économie sociale et solidaire, c'est dans l'ADN de la Coroutine. Nous, on est plus spectateurs qu'acteurs, mais 80% des coworkers sont engagés sur des sujets de l'ESS, des réunions, sur la mutualisation avec les autres espaces de coworking* » (un coworker). Les trajectoires des coworkers interrogés témoignent d'ailleurs d'un engagement antérieur dans le monde associatif ou dans des expériences de mutualisation. « *J'avais envie de sortir du quotidien, de voir du monde, de m'investir dans une association, c'est quelque chose que j'ai toujours fait* » ; « *Avant le coworking, j'avais déjà eu une expérience de bureaux partagés* » (des coworkers).

Enfin, à la Coroutine comme au Mutualab, les activités annexes à l'activité professionnelle des coworkers, qui se développent dans ces lieux dits « hybrides » ou « ouverts », sont rattachées à l'ESS tant par leur forme juridique (associations, SCOP) que par leurs activités (restauration bio, environnement, laboratoires citoyens...). Elles participent à créer un écosystème qui ne se réduit pas à l'entre-soi de la communauté des coworkers. « *L'économie sociale et solidaire, ça n'évoque pas grand-chose pour moi. Mais on s'efforce dans les repas de privilégier les producteurs locaux, tout ce qui est local.* » ; « *L'ESS, c'était un peu flou au départ. Mais avec le Mutualab, j'ai fait connaissance avec les assos qui gravitent autour du lieu, notamment ANIS, des associations qui s'investissent dans l'innovation sociale et numérique, des gens actifs, qui ont des engagements dans l'environnement. J'ai envie de continuer sur ces sujets, professionnellement* » (des coworkers).

Conclusion

À l'issue de cette monographie, quelques pistes méritent d'être discutées

(1) Maintenir des modalités de soutien souples et respectueuses de leur fonctionnement organique.

Les soutiens traditionnels des collectivités locales, type appel à projets ou aides aux postes, ne semblent pas vraiment appropriés. Une institutionnalisation trop rapide de ces tiers lieux risque d'altérer la fécondité de ces espaces d'innovation et de réciprocité. Si les modalités actuelles d'appui (subvention) de la politiques ESS de LMCU sont jugées pertinentes, l'articulation entre Mutualab, Coroutine et les espaces de co-working de Lille Métropole Solidaire suscite plus d'appréhension.

(2) Favoriser les échanges et espaces d'information avec les acteurs et réseaux de l'ESS.

Si les acteurs des espaces de co-working ne se reconnaissent pas d'emblée sous l'étiquette ESS perçue comme plus institutionnelle, plus politique et plus ancienne, l'ESS est une des trajectoires possibles pour les co-workers. Aussi, l'idée de réserver quelques moments d'échanges autour d'événementiels ou de groupes de travail opérationnel est à maintenir. La restitution de cette monographie peut en être un.

(3) Espaces de co-working et tiers lieux comme sujet de réflexion sur l'apport des nouvelles formes d'économie à la Métropole et comme objet d'action transversale entre la politique ESS et d'autres pôles (numérique, innovation).

D'une certaine manière Catalyst interroge les liens, les frontières, l'articulation entre l'ESS et l'économie collaborative. Tous les acteurs et institutionnels ne se retrouvent pas forcément entre toutes les appellations qui désignent des formes émergentes et différentes d'économie (économie collaborative, de la fonctionnalité, positive). Le co-working réinvente l'économie coopérative sous des formes dont l'ESS peut s'inspirer. L'élaboration du futur PMDE de LMCU peut-être l'occasion de clarifier et d'articuler les notions pour mieux envisager leur contribution possible au développement de la Métropole.

(4) Repenser positivement les liens entre activités, travail et emploi.

Les espaces de co-working réinterrogent de manière innovante et positive les glissements entre activité, travail et emploi, là où l'ESS a tendance à différencier les statuts et postures (les administrateurs bénévoles, les dirigeants, les salariés...) et à osciller dans ces discours et pratiques entre engagement dans le travail et précarité subie.